

# fmCh newsletter

*Lettre d'information de la fmCh à ses membres*

***Chères collègues, chers collègues,***

*Cette lettre d'information vous permet de survoler en quelques traits les nouveautés touchant la politique de la santé et la fmCh. Vos réactions sont attendues et même vivement souhaitées. Voici l'adresse : [info@fmch.ch](mailto:info@fmch.ch)*

*Le secrétariat général de la fmCh*

## **Managed Care : Etat des délibérations**

La session de printemps 2011 finit le 18 mars. Les importantes divergences entre les deux Chambres n'ont pas pu être éliminées lors des débats sur le Managed Care. Le Conseil des Etats avait décidé lors de la session d'hiver 2010 de supprimer l'obligation faite aux caisses d'offrir des modèles d'assurance dans le sens des réseaux de soins intégrés. Au cours de la session de printemps 2011, le Conseil national a maintenant décidé de maintenir cette obligation. Pour ce qui est de la participation aux frais, le Conseil des Etats avait décidé lors de la session d'hiver 2010 que les personnes optant pour un réseau de soins intégrés paieraient une quote-part de 5 pour cent, contre 15 pour cent pour tous les autres assurés. Le Conseil national s'en est, maintenant, tenu à ses décisions de l'été 2010 prévoyant un rapport 10 pour cent :20 pour cent. Le projet du Managed Care ne sera repris au Conseil des Etats que lors de la session d'été 2011. S'il devait, malgré tout,

subsister des divergences, l'affaire sera traitée une dernière fois au Conseil national. Au cas où les dernières divergences n'auraient pas été éliminées, une conférence de conciliation sera mise sur pied.

**À propos : Conférence de conciliation** Organe chargé de trouver une solution de compromis lorsque des divergences subsistent après que chaque conseil a procédé à trois discussions par article. Elle se compose de 13 membres du Conseil national et de 13 membres du Conseil des États issus des commissions chargées de l'examen préalable. Lorsqu'une conciliation intervient, le texte retenu est soumis au vote final des deux Chambres. En l'absence de conciliation ou en cas de rejet de la proposition de conciliation par l'un des deux conseils, l'ensemble du projet est réputé n'avoir pas abouti et rayé de la liste des objets à traiter.

**Rétrospective de la session de printemps 2010 au parlement**

Nous aimerions, au moyen de cette rétrospective, vous fournir des informations sur le printemps parlementaire en matière de politique de la santé :⇒ [PolitRadar](#)

**Révision Tarmed**

La FMH projette sa propre révision Tarmed, sans y associer pour l'instant les autres partenaires tarifaires. Les aspects techniques de cette révision ont été expliqués avec compétence le 23 mars 2011, lors de la réunion des délégués tarifaires de la FMH. Il subsiste cependant pour la fmCh quelques questions sur

le fond : Qu'entend-on par une révision selon les principes de la gestion d'entreprise? De quelle manière entend-on améliorer la situation des prestataires de base? La FMH oriente-t-elle son travail vers un "tarif d'office"? Ainsi que nous l'avons annoncé, un premier entretien a eu lieu entre le Service tarifaire de la FMH et une délégation de la fmCh. La réunion s'est déroulée dans un climat de travail constructif. Sans vouloir préjuger l'issue des entretiens, nous pouvons escompter dès maintenant un accord rapide sur des points essentiels. Au niveau de la fmCh, c'est le comité directeur qui décidera en dernière instance de la suite des opérations. Nous vous tiendrons au courant.

Nous vous souhaitons à tous une belle journée!

*Le secrétariat général de la fmCh*

